



Compte rendu détaillé

---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO (*à partir du point 1*) – M. J. RANQUE (*à partir du point 3*) – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX

**Absents représentés**

M. P. SEDARD par M. E. ALAMAMY – M. J. SAMINGO par M. C. LUTTMANN – Mme M. LAFFORGUE par M. D. VIGNEULLE – Mme C. LAFONT par Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO par Mme H. KIRCALI (*début de séance*) – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN (*jusqu'au point 2*) – Mme A. MEJIAS par M. D. ROUSSAUX

**Secrétaire de séance**

M. G. ALAPETITE

---

**La séance est ouverte à 19 heures 30.**

**M. le Maire**

Mes chers collègues, mesdames et messieurs, bonsoir à tous et à toutes. Nous allons pouvoir débiter notre séance, le *quorum* étant manifestement atteint, mais pour bien le vérifier, comme à l'accoutumée, je vais passer la parole à notre Directrice Générale des Services.

**Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, Directrice Générale des Services, procède à l'appel.**

**M. le Maire**

Merci. Le *quorum* est bien atteint. Je voulais dire un mot, mais pas plus, puisqu'elle m'a adressé un message personnel pour s'excuser de son absence. Je voulais vous dire les excuses - dont nous comprenons très bien qu'elle nous les demande - de Madame Méjias qui est au chevet de sa maman, m'a-t-elle dit. J'ai bien sûr, en notre nom à tous, exprimé le souhait que la santé de sa maman se rétablisse le plus rapidement possible. De la même manière, parmi les excusés de ce soir, nous avons notre collègue Patrick Sédard qui était empêché.

---

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

### **M. le Maire**

Lors de notre précédente séance, le compte rendu était tenu par Madame Lafforgue. Tout le monde a-t-il reçu le compte rendu ? Je n'ai pas eu de la part de quiconque une demande de rectification. Y en a-t-il en séance ? Apparemment, non. Je vais donc mettre le compte rendu aux voix.

Qui est favorable à son adoption ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est donc ainsi décidé.

### Vote :

POUR : 35

**Le compte rendu de la séance du 05 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.**

### **M. le Maire**

L'ordre du tableau voudrait, si vous en êtes d'accord, l'intéressé l'étant également, que notre collègue Christiane Lafont soit au compte rendu. Or elle est excusée. C'est ensuite notre collègue Gilles Alapetite, dont je surveillerai de près la tenue de la plume, bien sûr. Il en est d'accord. Tout le monde en est d'accord. Il en est ainsi décidé.

**Monsieur Gilles ALAPETITE est élu secrétaire de séance.**

## DÉLÉGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

### **M. le Maire**

Nous avons six points inscrits à notre ordre du jour. Le premier d'entre eux - que nous rapporte Lisa-Marie Lodé-Demas - concerne les attributions et les compléments de subventions aux associations sportives et la subvention exceptionnelle que nous accorderions au Secours catholique.

## DÉLIBÉRATION N° 1 – ATTRIBUTIONS ET COMPLÉMENTS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS CATHOLIQUE

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finance et Ressources Humaines :** Madame Lisa-Marie LODE-DEMAS, adjointe au maire en charge de l'accompagnement de la vie associative et du développement des dynamiques d'animation de la commune.

**Second rapporteur au titre de la commission Animation, Épanouissement culturel et sportif :** Monsieur Dominique VIGNEULLE, adjoint au maire en charge de la politique communale et du soutien des initiatives associatives dans le domaine culturel.

**Troisième rapporteur au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen :** Monsieur Patrick SEDARD, adjoint au maire en charge de l'action sociale, de l'accompagnement des seniors, du logement et de l'animation du CCAS.

### **Présentation :**

Considérant la nécessité d'attribuer des subventions aux associations afin de leur permettre de poursuivre leurs activités et d'assurer leur fonctionnement et leurs projets, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les attributions et les compléments de subventions aux associations sportives ainsi que l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours catholique.

**Avis favorable des commissions précitées.**

### **Discussion :**

#### **M. le Maire**

Bien sûr, Dominique Vigneulle confirme. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame Massé.

#### **Mme Laure MASSE**

Bonjour à tous. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet ajustement qui permettra aux clubs sportifs en question de bénéficier d'une subvention. D'une manière générale, le montant de subventions pour les associations sportives comprenant parfois plusieurs centaines d'adhérents reste bas depuis de nombreuses années. Il ne permet pas de porter des projets de façon convenable ni de proposer des tarifs intéressants aux adhérents, et tout particulièrement aux familles qui ont le plus de difficultés.

Avec cette modification, le montant total des subventions versées aux associations sportives s'élève cette année à 103 200 €, contre 106 000 € l'année passée et 144 000 € en 2012, confirmant la lente érosion des subventions données aux associations sportives, et cela alors même que de nombreux clubs doivent se remettre des effets de la crise du Covid sur leur trésorerie. Si l'on regarde la seule subvention du club de karaté, la perte est de 10 % cette année par rapport à l'année dernière, et si l'on globalise entre 2012 et 2021, la diminution est de plus de 28 % en neuf ans, soit une moyenne annuelle de 3 %. La baisse cette année est de 2,8 %. Rien de surprenant, malheureusement. Nous pouvons nous demander légitimement jusqu'à quand et jusqu'où cette érosion va se poursuivre.

Nous vous le demandons solennellement, Monsieur le Maire, et mesdames et messieurs de la majorité. Qui va voter cette délibération ? Nous ne voyons pas dans ces chiffres une orientation positive en direction du monde associatif, mais un mode de gestion qui vise à réduire toujours plus les dépenses qui concernent les jeunes, les familles et les habitants de cette commune.

Nous avons proposé, lors du Conseil Municipal d'avril 2021, de créer un chèque famille destiné aux activités extrascolaires. Nous réitérons notre proposition, sachant que le budget prévisionnel avait prévu pour les clubs sportifs la somme de 110 000 €. Cela laisse donc une marge de 6 800 € qui pourraient être utilisés à cette fin. Nous ne pouvons pas être contre une aide, même si elle est insuffisante, et nous nous félicitons de l'aide apportée au Secours catholique même si nous estimons qu'elle est encore trop juste., mais nous ne pouvons pas adhérer à une gestion qui depuis près de dix ans réduit et rogne petit à petit l'ensemble des subventions dédiées aux clubs sportifs. Les habitants doivent subir les réductions budgétaires depuis dix ans et des augmentations fortes de tarifs des services municipaux même si cette année, vous avez promis de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire. Merci.

#### **M. le Maire**

Je ne vais pas consacrer plus de temps qu'il est nécessaire à reprendre votre propos. Je me contenterai de dire que la moindre des choses, quand on compare une chose à une autre, est de faire en sorte de comparer des choses comparables. Or vous comparez un chiffre de crédits engagés à la date d'aujourd'hui par rapport à la somme de toutes les attributions de subventions des années précédentes. Vous ne comparez jamais des choses comparables, mais vous vous gardez bien de le dire

à nos concitoyens. Or moi, je le dis. Vos dénégations font que vous falsifiez la vérité systématiquement, ce que je ne laisserai pas faire. Contrairement à ce que vous dites, nous ne baissons pas le volume global des subventions. La simple lecture des prévisions budgétaires permet de le vérifier. Pour tout le reste, c'est votre utilisation comme cela vous arrange, de la petite calculette pour dire des choses de manière tellement affirmative que l'on pourrait, si l'on n'était pas bien informé, commencer à vous croire.

Comme vous le savez, les subventions sont données en fonction d'un certain nombre de critères et le toujours plus n'est pas obligatoirement le toujours mieux. Je sais très bien que vous êtes partisans de l'augmentation des impôts, ce qui n'est pas notre cas. Nos concitoyens savent bien que d'un côté, c'est la critique systématique, l'argent facile, les promesses que l'on est d'autant plus à même de formuler que l'on n'a aucune capacité à les réaliser soi-même, puisque l'on n'est pas aux responsabilités. Tout cela ne dure qu'un temps. Vous pouvez continuer. Cela ne nous empêchera pas de poursuivre notre chemin aux côtés des associations, dont j'ai pu vérifier, ainsi que l'ensemble de mes collègues dans chacun des secteurs de l'activité communale, qu'elles étaient parfaitement satisfaites de la manière dont la commune les accompagne à tous égards. Vous pouvez fabriquer tout ce que vous voulez, vous pouvez prétendre tout ce que vous voulez, la réalité est là.

Je prends l'exemple du Secours catholique. La subvention que nous proposons ce soir de voter est le montant le plus élevé qu'était venu me suggérer le président de l'association. C'est le montant le plus élevé ! Lorsque nous avons évoqué le sujet et que je lui ai fait savoir qu'il me semblait absolument naturel, compte tenu de l'importance du travail de cette association, d'aller au maximum de ce qui était demandé, il en était très satisfait. Si vous estimez qu'il faut aller systématiquement au-delà des demandes formulées pour le plaisir de dire que vous êtes proches des gens et des associations alors que nous ne le serions pas, continuez ! Ce n'est pas gênant. Tout cela fait partie de la démagogie facile à laquelle, de toute façon, je ne me livrerai jamais.

Monsieur Prilleux, vous allez avoir la parole, mais d'une telle manière qu'elle sera brève compte tenu du fait que Madame Massé a dépassé le temps de parole prévu par notre règlement. Vous avez la parole pour une petite minute.

#### **M. Gilles PRILLEUX**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Au sujet des subventions des associations, sachez bien que les chiffres que nous avons sont ceux issus des délibérations des Conseils Municipaux et des bilans donnés dans les comptes administratifs. Je ne pense pas que les chiffres que nous avons donnés sont faux. Au contraire, nous sommes très sérieux et nous travaillons sur les différentes données. Vous pouvez dire ce que vous voulez, vous pouvez raconter une histoire qui n'est pas la réalité, le chiffre correspond bien à une diminution progressive des subventions aux associations sportives, que vous le vouliez ou non. Après, publiez, donnez les informations telles que nous les donnons, donnez-nous le chiffre de 2012, par exemple. Quelle a été la totalité des sommes versées aux associations en 2012 ? Vous verrez par vous-même, Monsieur le Maire, que nous ne racontons pas n'importe quoi. Malheureusement, non ! Quant au Secours catholique, nous nous félicitons...

#### **M. le Maire**

S'il vous plaît, je vous avais accordé une minute, vous l'avez dépassée. Je vous demande de clore votre propos. Merci.

#### **M. Gilles PRILLEUX**

*Intervention hors micro inaudible.*

### **M. le Maire**

Vous venez de faire la démonstration que vous n'écoutez pas ce que l'on dit. J'ai fait remarquer que vous ne comparez pas des choses comparables, ce que j'affirme. Monsieur Prilleux, vous n'avez pas la parole ! Vous prenez l'intégralité des subventions versées une année, que vous comparez à l'état de la question fin septembre l'année suivante. Bien évidemment, ces choses ne sont pas comparables. Vous faites ce que vous voulez, vous affirmez ce que vous voulez, cela ne changera rien à la réalité. En revanche, depuis 2012, je vous fais remarquer qu'il y a eu un petit événement qui a troublé la vie de toutes les collectivités dans notre pays : c'est la suppression de 35 % des dotations de l'État pour un montant total de 10 millions d'euros sur toute la période. Si vous pensez que dans le même temps, il faut encore donner plus avec moins, je connais votre solution. C'est l'augmentation des impôts. Vous l'avez dit ici dans cette assemblée. Je vais faire de plus en plus savoir que l'augmentation des impôts est votre seule politique. Or ce n'est pas la nôtre. Je vais mettre aux voix cette délibération.

*Réactions de la salle.*

### **M. le Maire**

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter ? Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté. Je vous en remercie.

### **Vote :**

POUR : 35

### **Décision :**

**Le Conseil Municipal AUTORISE les attributions et les compléments de subventions aux associations sportives ainsi que l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours catholique.**

### **M. le Maire**

Le point numéro 2 au rapport de Marie-Martine Salles concerne l'adhésion à la centrale d'achat de la région Île-de-France.

## **DÉLIBÉRATION N° 2 – ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines :** Madame Marie-Martine SALLES, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale.

### **Présentation :**

Considérant le dispositif de services d'achat centralisé de la région Île-de-France, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la région Île-de-France.

**Avis favorable de la commission précitée.**

### **Discussion :**

### **M. le Maire**

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur Prilleux.

**M. Gilles PRILLEUX**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous voudrions juste savoir pour quel type de passation de contrat nous aurions intérêt à passer dans le cadre de cette adhésion à la centrale d'achat. C'est une question à laquelle nous aimerions avoir une réponse. Juste pour revenir sur la question des chiffres ou de nos affirmations, souvenez-vous que pour le champ de foire, c'était dans la délibération lors de la Commission de Procédure adaptée. Dans le lot 2, il était bien indiqué « champ de foire ou parc central ». Ce ne sont donc pas des inventions. Vous voyez bien que nous n'inventons pas. C'est dans les documents. Je pense qu'il serait bien que nous arrivions à discuter et à échanger en arrêtant constamment d'invectiver l'opposition, parce qu'elle se permet de vous dire que nous ne sommes pas d'accord avec la majorité et que nous donnons des faits. Nous sommes factuels et nous le resterons durant toute cette mandature. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Tout le monde aura noté l'extrême proximité de votre propos avec le point que nous débattons. Pour en revenir à la question que vous avez posée, je suis désolé de vous inviter, à défaut de lire, d'écouter. Dans la présentation qui vous a été faite, je reprends le document que j'ai sous les yeux. « *Le champ d'intervention de la CA RIDF couvre actuellement : les solutions d'impression, les contrôles techniques obligatoires/contrats d'entretien obligatoires, les produits d'entretien et sanitaires, les denrées alimentaires.* » C'est inscrit dans le document que vous avez reçu. Cela vient de vous être lu une première fois. Je viens de vous le relire. Ceci est-il de nature à avoir répondu à votre question ? Je pense que c'est le cas. Si ce n'était pas le cas, je pense qu'il faudrait essayer de trouver le moyen de vous faire comprendre ce qui est écrit.

**M. Gilles PRILLEUX**

Juste...

**M. le Maire**

Monsieur Prilleux, vous m'avez demandé la parole. Je vous l'accorde. J'aimerais que vous ne décidiez pas par vous-même de ce qu'il convient pour le bon déroulement de notre séance.

**M. Gilles PRILLEUX**

Je suis désolé, je m'excuse. Je pensais que vous m'aviez donné la parole.

**M. le Maire**

Allez-y.

**M. Gilles PRILLEUX**

J'ai juste précisé. Quel intérêt aurions-nous à passer par cette convention ? Pour quel type de contrat ? Il y a une liste, mais ce qui nous intéresse est de savoir si vous avez déjà pensé à certains types de contrats particuliers. C'est tout. Ce n'est pas plus, pas moins. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Ce à quoi nous sommes éventuellement appelés à penser, c'est par exemple un contrat qui conduirait à acheter des produits d'entretien et sanitaires. Ce contrat consisterait à acheter toute ou partie de certaines catégories de denrées alimentaires. C'est de cela qu'il s'agit. Je voudrais insister sur un point qui faisait pourtant partie de l'exposé extrêmement clair de notre rapporteur. Vous devez un peu connaître le dispositif de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics). Cet organisme, de par sa nature publique, permet à ses adhérents d'accéder à des marchés publics dans le strict respect du Code des marchés publics, du simple fait que la centrale d'achat elle-même respecte dans toutes ses procédures d'achats le Code des marchés publics. J'espère être assez clair. Cela signifie que si par exemple nous avons, dans le cadre de cette centrale d'achat, un lot de produits d'entretien que nous

avons besoin de renouveler, qui nous semble être parfaitement compétitifs d'après les informations que nous avons sur les tarifs pratiqués, nous pouvons faire le choix, sans déroger d'une quelconque manière à nos obligations par rapport au Code des marchés publics, de recourir à cette centrale d'achat pour ces produits d'entretien. C'est de cela qu'il s'agit. Je ne sais pas comment être plus clair.

Si la question que je crains d'avoir comprise, mais j'espère me tromper, est que nous pourrions par cette centrale d'achat nous soustraire à nos obligations légales dans le cadre du Code des marchés publics, non. Il s'agit tout simplement que la collectivité, si elle décide d'adhérer, ce que nous allons probablement faire ce soir, puisse, grâce à cette centrale d'achat, être pleinement dans le respect de ses obligations et dans la transparence la plus complète par rapport à ses obligations. Je ne peux pas dire plus. Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est donc ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

**Décision :**

**Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la région Île-de-France.**

**M. le Maire**

Nous pouvons passer au point numéro 3. Il s'agit de la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

**DÉLIBÉRATION N° 3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines :** Madame Marie-Martine SALLES, 1<sup>re</sup> adjointe au maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale.

**Présentation :**

Considérant les mouvements de personnel au sein des services municipaux, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire**

Merci. Je ne vois pas de demande d'intervention. Monsieur Rouillier.

**M. Sylvain ROUILLIER**

Merci, Monsieur le Maire. Pardon d'avoir été un peu long à la détente. Nous avons étudié avec beaucoup d'attention la question des avancements communaux cette année. L'évolution des avancements est significative de la volonté de la majorité de freiner la croissance de la masse salariale qui représente près de 70 % du budget de fonctionnement, ce qui est bien au-delà de la moyenne de la strate. Nous pouvons comprendre que la situation financière étant délicate, il faille modérer la courbe des dépenses en personnel. Toutefois, les avancements sont attendus par de nombreuses personnes travaillant pour la commune, parce que les salaires dans la fonction publique

territoriale sont bas et parce que c'est une marque de reconnaissance de leur travail. C'est un moyen de motiver toutes les bonnes volontés au service de nos habitants.

En 2019, les avancements avaient gratifié 42 agents, contre seulement 10 en 2020. Cette année, il s'agirait donc, selon les données que vous nous fournissez, de donner un coup de pouce à 21 agents. C'est mieux, mais bien en deçà des années avant Covid. Nous nous interrogeons sur la manière de mieux prendre en compte les évolutions de carrière et les avancements sachant que de nombreux agents seraient à même d'en bénéficier au vu de leur ancienneté et de leur état de service. La faiblesse des salaires proposés fait qu'il est de plus en plus difficile de recruter, et cela d'autant plus que la multiplication des contrats de contractuels et de vacataires fragilise la situation personnelle de ces agents. C'est particulièrement vrai dans certains secteurs, comme la jeunesse ou le périscolaire, par exemple. Le *turnover* augmente. C'est particulièrement vrai pour l'enfance et la jeunesse au sein des équipes d'animateurs. Comment pouvez-vous expliquer le nombre réduit d'avancements ? Avez-vous un plan pour gratifier davantage le personnel communal ?

Nous ne pouvons pas être contre des avancements et des remplacements de postes. Nous voterons donc favorablement cette délibération, mais nous aurions souhaité qu'un rattrapage post-Covid permette à davantage d'agents de bénéficier d'un avancement. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

### **M. le Maire**

Merci du vote auquel vous allez procéder. Évidemment, la seule chose qui intéresse les agents aujourd'hui est de savoir si les élus de la commune sont tous d'accord pour aller le plus loin possible dans leur direction. L'effort proposé en cette séance et grâce à cette délibération en direction de nos personnels n'est pas mineur. C'est un effort important : 21 de nos agents, c'est plus que l'an passé. On peut toujours plus. Je vous renvoie à ce que j'évoquais tout à l'heure. Promettre plus en sachant que de toute façon, personne ne nous demandera des comptes, il n'y a rien de plus facile, mais cela ne marche plus. Plus personne ne croit que lorsque l'on est minoritaire, on a la solution à tout et que l'on sait dépenser l'argent que l'on n'a pas alors que la municipalité fait bien évidemment avec l'argent qu'elle a. Je ne vais pas dire que c'est de bonne guerre, mais c'est tellement systématique que ce n'est même pas la peine de gloser davantage dessus.

En revanche, vous avez évoqué un sujet sur lequel je suis contraint de rectifier votre propos. La commune n'a pas décidé, bien au contraire, de rompre avec le dispositif de la fonction publique territoriale au profit de vacataires ou de contractuels. Au contraire, nous menons également et de manière très assidue, une stratégie visant, dès que cela est possible, à ce que nos agents vacataires aillent vers un parcours leur permettant d'intégrer un contrat, ou mieux, si c'est possible et s'ils rentrent dans les conditions pour pouvoir y parvenir, un accès à la fonction publique territoriale. J'ajoute qu'à chaque fois que les conditions ne permettent pas l'accès à un grade de la fonction publique territoriale, la CDIisation possible désormais dans toute la fonction publique permet de proposer à des agents qui ne peuvent pas être titularisés dans la fonction publique territoriale, de disposer malgré tout d'un contrat de longue durée, à durée indéterminée qui leur convient très bien. Je voulais donc vraiment rectifier cela.

Je comprends les propos de tribune, mais celui-ci n'a pas sa place dans la politique menée par la commune. Comparons des choses comparables. Quand vous parlez de la même strate, parlez de la strate des communes de plus de 20 000 habitants situées dans le périmètre d'une ville nouvelle. Vous verrez que la strate est beaucoup moins nombreuse que celle à laquelle vous faites référence. Vous ne pouvez pas ignorer que la construction budgétaire d'une commune située dans le périmètre d'une agglomération nouvelle n'est pas du tout la même que la structure du budget d'une commune qui aurait le même nombre d'habitants, mais qui ne serait pas située dans le périmètre d'une agglomération nouvelle. Je me permets donc de vous le rappeler.

Pour le reste, vous avez salué l'effort qui a été fait, vous allez l'approuver. De mon côté, j'en suis très satisfait. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Je n'en vois pas non plus. C'est donc adopté.

**Vote :**

POUR : 35

**Décision :**

**Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.**

**M. le Maire**

Nous pouvons passer au point suivant, le point numéro 4, que nous rapporte également Marie-Martine Salles. Il s'agit de la mise à jour des modalités d'organisation du télétravail pour les agents de la commune.

**DÉLIBÉRATION N° 4 – MISE À JOUR DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU TÉLÉTRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE**

**Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines :** Madame Marie-Martine SALLES, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire en charge des finances, du budget, du personnel et de l'administration générale.

**Présentation :**

Considérant la nécessité de réinterroger différents aspects de notre charte Télétravail afin d'en assouplir l'accès, suite à la crise sanitaire de la Covid-19 et le confinement imposé à nos organisations, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la mise à jour des modalités d'organisation du télétravail pour les agents de la commune.

**Avis favorable de la commission précitée.**

**Discussion :**

**M. le Maire**

Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est donc ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 35

**Décision :**

**Le Conseil Municipal ACCEPTE la mise à jour des modalités d'organisation du télétravail pour les agents de la commune.**

**M. le Maire**

Pour suppléer notre collègue Patrick Sédard, je passe la parole à Éric Alamamy pour la présentation du point numéro 5 concernant l'approbation des conventions de réservation de logements entre la commune et les deux bailleurs sociaux, 1001 Vies Habitat d'un côté, et Habitat 77 de l'autre.

## DÉLIBÉRATION N° 5 – APPROBATION DES CONVENTIONS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS ENTRE 1001 VIES HABITAT ET LA COMMUNE, ET HABITAT 77 ET LA COMMUNE

**Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen :** Monsieur Patrick SEDARD, adjoint au maire en charge de l'action sociale, de l'accompagnement des séniors, du logement et de l'animation du CCAS.

*M. Patrick SEDARD étant excusé, M. Eric ALAMAMY, conseiller municipal, présente le point.*

### **Présentation :**

Considérant la nécessité de définir les rapports entre Habitat 77 et la commune ainsi qu'entre 1001 Vies Habitat et la commune pour la réservation de logements sociaux à titre du contingent dit « communal » incluant le contingent accordé à l'agglomération, le Conseil Municipal est invité à approuver les termes des conventions de réservation de ces logements.

**Avis favorable de la commission précitée.**

### **Discussion :**

#### **M. le Maire**

La commission concernée a émis un avis favorable. Monsieur Prilleux.

#### **M. Gilles PRILLEUX**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous voudrions savoir comment va être gérée finalement cette attribution. Je pense que c'est dans le cadre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Nous voudrions surtout savoir combien la commune a de logements à gérer dans sa totalité. Nous avons là un certain nombre de logements mis à disposition. Quant à la totalité, nous n'en avons aucune idée. Je pense qu'il serait intéressant que nous en ayons une idée. D'autre part, nous parlons là de questions sociales à travers ces logements sociaux. Je voulais juste revenir sur la question, par exemple, de l'aide au Secours catholique. Souvenez-vous qu'au début du mois de juin 2020, lorsqu'il y a eu le premier Conseil Municipal après votre élection comme maire, nous avons proposé de réduire vos indemnités, puisqu'il y avait une augmentation forte des indemnités des élus, de 25 % de cette augmentation pour pouvoir aider les associations, notamment les associations caritatives de la ville.

Quand on parle de choix, de priorités à faire au niveau social, quand on parle de dépenses publiques, vous nous dites que nous ne pensons qu'à l'impôt. Non, nous pensons tout simplement peut-être à voir autrement les choses et à distribuer les choses autrement. Tout simplement, lorsque l'on a des augmentations, puisque lors de la dernière délibération, on a parlé des augmentations et des avancements pour un certain nombre de personnels, c'est bien une question de choix. Lorsque dès juin 2020, vous augmentez les indemnités, ce qui fait une charge de 342 000 € sur une mandature, cette somme-là aurait pu être distribuée d'une autre manière. C'est juste une question de choix, de priorité, sans même penser à augmenter nos dépenses. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

#### **M. le Maire**

Merci. Je note également la très grande proximité de votre propos avec le sujet concerné, ce qui va me permettre également de sortir un peu du sujet pour revenir, puisque vous y avez fait allusion, aux associations et aux subventions qui leur sont versées. J'attends toujours, mais je ne désespère jamais, le salut que vous ne manquerez pas de faire à la décision qui a été la nôtre d'attribuer en 2020 aux associations l'intégralité des subventions que nous avons prévu de leur attribuer, alors même que nous ne savions pas qu'une crise sanitaire aurait lieu et qu'elle aurait privé la quasi-totalité des

associations de la capacité à œuvrer au profit de leurs adhérents durant toute l'année 2020. Pour être encore plus précis, cela signifie que l'ensemble des associations de la commune ont eu une subvention qui ne leur était pas nécessaire pour fonctionner durant toute une année pendant laquelle elles n'ont pas fonctionné. Or nous l'avons fait. Merci d'en prendre acte un peu tardivement, et éventuellement, le jour où vous aurez un sursaut de bienveillance, de bien vouloir le noter au point éventuellement de le faire remarquer et de le saluer.

Je vous le dis, parce que dans les assemblées générales d'associations, nous entendons ce que nous disent les présidents : *« merci de nous avoir versé une subvention en 2020, subvention que vous auriez très bien pu ne pas nous verser, puisqu'il n'y avait pas de contrepartie en activité associative. La subvention que vous nous avez versée nous aide encore mieux à disposer des fonds de roulement qui nous sont nécessaires pour fonctionner durant toutes les années suivantes. »* C'est aussi une réalité, mais il y en a tellement que vous pouvez en oublier certaines. Ce qui me trouble est que vous oubliez toutes les réalités qui pourraient vous permettre, dans le cadre d'une opposition constructive, de saluer ce qui est fait au mieux des intérêts de la commune. En ce qui concerne les attributions de logements, vous ne pouvez pas tout savoir, bien que vous prétendiez avoir l'alpha et l'oméga de tout sujet. La commune ne gère aucun logement, et je reprends vos propos. Nous ne gérons aucun logement. Nous sommes, comme toutes les collectivités, et chacune à sa place, l'État l'étant lui-même également, à la tête de ce que l'on appelle un contingent communal. Sans rentrer dans les détails, à chaque programme de logements sociaux, en gros 10 % constituent le contingent communal.

Qu'est-ce que le contingent communal ? Comme je le dis d'ailleurs aux personnes qui viennent me voir pour me demander si je peux les aider à avoir un logement social, ce n'est pas un tiroir dans le bureau du maire que l'on ouvre, avec des clés de logements, que le maire remet à des personnes qui viennent le voir et qui réussissent à le convaincre qu'elles ont besoin d'un logement. Par définition, ceux qui viennent me voir et qui vont voir notre ami Patrick Sédard et nos services ont tous besoin d'un logement. Nous n'avons pas de capacité d'attribuer. Je vous le dis pour que vous l'intégrez bien.

Nous avons dans le cadre de notre contingent une capacité à proposer à la commission d'attribution de chaque bailleur social, des candidatures qui nous semblent correspondre à des besoins prioritaires, et Dieu sait que comme il y a toujours plus de demandes que de logements disponibles, tout le monde peut considérer à juste titre qu'il est prioritaire. À nous de faire le choix non pas d'une seule personne, mais de deux, voire trois sur notre contingent, pour nous assurer que lors de la commission d'attribution, dans laquelle nous sommes écoutés, mais dans laquelle nous n'avons aucun pouvoir de décision, l'organisme HLM ayant ce pouvoir de décision, pour une raison qui nous aurait échappé, il n'y ait pas le refus par la commission d'attribuer le logement à la personne que l'on aurait proposée, mais à l'autre si jamais quelque chose nous avait échappé et qui rende difficile, voire impossible la décision de l'attribution. Telle est notre capacité.

J'ajoute qu'en plus du contingent communal, l'excellent travail fourni par nos agents du pôle social et de notre service Habitat en particulier permet à la commune d'avoir des relations extrêmement souples avec tous les autres titulaires d'un contingent, à commencer par l'État, mais aussi – nous le voyons avec Grand Paris Sud – avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, avec Action Logement (l'ex 1 % patronal), pour pouvoir, dans les contingents des autres titulaires de capacité de propositions, éventuellement proposer une situation qui nous semble tellement importante qu'elle nous conduit à ce que nous demandions à un partenaire s'il a une possibilité de proposition dans son contingent, parce qu'au moment où nous sommes face à cette situation, nous n'avons pas cette capacité dans notre contingent. Cela fonctionne ainsi. La commune ne gère aucun logement social. Elle gère son parc de logements qui, pour l'essentiel, est constitué par les anciens logements d'instituteurs à côté des écoles, mais c'est autre chose.

Cela étant, pour le sujet qui nous concerne dans cette délibération, la commune est titulaire, comme d'autres, d'un contingent lui permettant, comme les autres, de faire les meilleures propositions possibles afin qu'à un logement vacant puisse correspondre une proposition, puis – nous l'espérons – une attribution la plus juste et la plus équitable possible, avec l'humilité qui est la nôtre. Comme je vous le disais, il y a beaucoup de demandes en attente. Face à un nombre très important de demandes toutes très légitimes, le travail de notre service est délicat. C'est un travail d'analyse. Je rends hommage publiquement à nos agents du service Habitat. Ils font un travail quelquefois plus que très délicat, parce qu'il faut peser, être objectif tout en tenant compte des situations, ce que fait très bien notre service. Cela nous permet d'ailleurs d'avoir cette souplesse dans la relation, donc ce qu'entraînent cette souplesse et cette loyauté réciproque dans la relation avec les autres partenaires titulaires, comme nous, d'une capacité au travers de leur contingent.

Je voulais vraiment préciser cela pour que l'on note bien la place qui est la nôtre, toute la place et rien que la place. Il faut que l'on soit très au courant de cela, sans quoi on peut commettre l'erreur de penser que la commune attribue des logements. Or cela n'est jamais le cas. Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Je n'en vois pas non plus. C'est donc adopté.

**Vote :**

POUR : 35

**Décision :**

**Le Conseil Municipal APPROUVE les termes des conventions de réservation de logements entre 1001 Vies Habitat et la commune, et Habitat 77 et la commune.**

**M. le Maire**

Nous passons au point numéro 6, dernier point à notre ordre du jour. Il concerne la modification partielle de la carte des secteurs scolaires que nous présente Cyril Delpuech.

**DÉLIBÉRATION N° 6 – MODIFICATION PARTIELLE DE LA CARTE DES SECTEURS SCOLAIRES**

**Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement Éducatif, Social et Citoyen :** Monsieur Cyril DELPUECH, adjoint au maire en charge de l'action éducative, de l'enfance, des relations avec les collèges et lycées et de la promotion des actions mémorielles.

**Présentation :**

Considérant la nécessité de rééquilibrer partiellement le périmètre des écoles Beusoleil et Sommeville afin de réguler les effectifs en évolution, notamment dus à la livraison de nouveaux logements dans ce quartier et optimiser ainsi l'utilisation de ces écoles, il est demandé au Conseil Municipal de modifier partiellement la carte des secteurs scolaires.

**Avis favorable de la commission précitée.**

## Discussion :

### **M. le Maire**

Merci. Avant de vous donner la parole, ce que je vais faire dans quelques instants, je voudrais apporter deux compléments à ce qui vient d'être dit. Tout d'abord, sur les évolutions démographiques, pour que l'on sache de quoi on parle, vous savez certainement que je suis en train de finaliser avec les services de l'agglomération, un travail que le président de Grand Paris Sud m'a demandé de conduire, permettant d'améliorer la solidarité financière entre les communes de l'agglomération, et entre les communes et l'agglomération, c'est-à-dire permettre vers un peu plus d'équité s'agissant des ressources, dont chaque commune peut bénéficier pour fonder son budget et parvenir le mieux possible aux attentes et aux besoins de la population. On a donc brassé énormément de critères en essayant de peser l'impact de chaque critère sur le sujet qui nous concerne, c'est-à-dire en se demandant si aujourd'hui il y a une véritable équité à l'habitant pondéré par une multiplicité d'autres considérations sur l'ensemble des communes et si l'agglomération peut contribuer à ce que ce soit moins inéquitable, ou franchement plus équitable.

Parmi ces critères, vous avez celui concernant les évolutions de populations. Les choses sont claires, elles ne peuvent pas surprendre ceux pour lesquels les chiffres sont, depuis, toujours, parfaitement parlants. Sur les 23 communes de l'agglomération, la commune de Combs-la-Ville est la 22<sup>e</sup>, c'est-à-dire l'avant-dernière, pour son évolution démographique. Nous sommes 22<sup>e</sup> sur 23. Cela signifie bien que, contrairement à ce que certains voudraient faire croire, notre évolution de population est faible, alors qu'elle est plus forte partout ailleurs. Je rappelle une fois de plus, et normalement, cela devrait permettre de cadrer bien les choses dans la tête de chacun, qu'en 30 ans, de 1960 à 1990, la population de Combs-la-Ville a été multipliée par six, passant de 3 000 à 20 000 habitants, et en 30 ans, de 1990 à 2020, elle est passée de 20 000 à 22 500 habitants, et encore, quand je dis « 22 500 », c'est au-dessus du chiffre INSEE tel qu'il vient de nous être communiqué. C'est donc six fois plus en 30 ans, et 10 % en 30 ans. C'est pour comparer des choses comparables. C'est in-con-te-stable !

Si je dis cela, c'est pour bien souligner qu'en matière scolaire, nous avons un suivi extrêmement précis, extrêmement actualisé en permanence des besoins à satisfaire et des réponses à apporter lorsque nous sentons qu'il y a une possibilité de déséquilibre, avec surcharge d'une école, d'un groupe scolaire, et par contre, inquiétude sur la pérennité de la structure scolaire par un affaiblissement trop marqué des effectifs dans l'un ou l'autre groupe scolaire. Il ne faut pas confondre la carte des secteurs scolaires avec la carte scolaire. Je vous rappelle que la carte scolaire concerne les décisions que prend l'Éducation nationale et consistant à attribuer les moyens enseignants aux écoles de la commune. C'est cela la carte scolaire. La carte des secteurs scolaires concerne ce que nous faisons, et que nous faisons ici encore aujourd'hui. Il s'agit de la répartition des secteurs géographiques de la commune entre l'ensemble des écoles de notre territoire afin de permettre que dans chaque école, il y ait le plus possible et le mieux possible d'enseignants par rapport au nombre total d'élèves.

Cela fait d'ailleurs qu'à comparer au fil du temps, et cela peut être aussi un exercice intéressant pour qui veut s'y livrer, on s'aperçoit que globalement, la moyenne d'élèves par classe, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire sur notre commune, est plutôt dans une tendance baissière qui est en train de se stabiliser et que nous maîtrisons d'autant plus facilement que nous avons ce suivi de la carte des secteurs scolaires, comme vient de le rappeler Cyril Delpuech.

Le deuxième élément que je voulais porter à votre connaissance est que ce travail très fin, très loyal à l'égard de l'Éducation nationale, fait qu'elle a toujours considéré, depuis au moins un quart de siècle – parce que là, je peux en parler – que nous ne mentons pas sur les chiffres et que nous faisons en sorte que l'évolution de notre sectorisation vise à atteindre des objectifs très clairs d'équité et non pas

à faire en sorte de contourner d'éventuelles décisions de l'Éducation nationale, en faisant en sorte que sporadiquement et conjoncturellement, on favorise telle école au détriment d'une autre et que globalement, on gagne des moyens supplémentaires alors que l'on ne devrait pas les gagner. Cela n'a jamais été notre politique. C'est parce que notre politique est transparente, loyale, partenariale avec l'Éducation nationale que dans les situations que l'on peut considérer quelquefois comme un peu limites lorsqu'il s'agit d'envisager l'éventualité de la création d'une classe, nous avons toujours un regard bienveillant et positif de l'Éducation nationale à notre égard.

J'en veux et j'en prends pour exemple la situation de notre rentrée scolaire 2021. Nous avons une prévision avec les trois étapes, le début de l'année, avant les congés d'été, puis à la rentrée. Ce sont trois étapes d'évolution de la carte scolaire, c'est-à-dire l'attribution des moyens. Nous savions en gros, avant l'été, là où il y avait une perspective malheureusement évidente de fermeture et là où il y avait une perspective naturellement positive d'ouverture. Nous avons connaissance de ces mouvements envisagés sur la commune que personne n'était à même de contester, et nous avons un certain nombre de questions, dont il était convenu avec l'Éducation nationale qu'on les étudie à la rentrée à partir des effectifs réellement constatés. Si nous avons eu quatre ouvertures après la rentrée – quatre ouvertures ! –, soit sur un total globalement d'une centaine de classes élémentaires et maternelles sur la commune, 4 % de création en plus après la rentrée, ce qui est tout à fait remarquable, c'est tout simplement parce que dans trois cas sur quatre, les chiffres parlaient d'eux-mêmes. L'Éducation nationale savait très bien que ces chiffres étaient vrais, qu'ils étaient vérifiables et qu'ils n'obéissaient pas à un contournement de notre part pour obtenir plus que ce qui nous était dû.

La quatrième décision aurait pu très bien, si nos relations n'étaient pas franches, loyales et réciproquement respectueuses avec l'Éducation nationale, ne pas être attribuée. Ce que nous faisons aujourd'hui, et ce qui est une partie du travail très fin mené par nos services et conduit bien sûr par nos élus, Françoise hier et Cyril aujourd'hui, est un des éléments qui fonde la relation d'une extrême qualité avec l'Éducation nationale, et qui fait que nous ne pouvons que nous satisfaire des décisions ensuite prises par la Direction départementale des services de l'Éducation nationale. Non pas pour convaincre, parce que sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, il n'y a pas à convaincre et c'est tellement clair, j'ajoute que ce n'est pas un hasard si cette année encore, nous avons effectué avec Cyril Delpuech et notre Directrice générale des services, une tournée des écoles le jour de la rentrée qui, alors que nous avons prévu qu'elle puisse s'échelonner sur pratiquement trois heures, s'est échelonnée sur un peu plus d'une heure et demie, parce que la satisfaction dans les écoles à tous égards était telle, de par le travail de nos services en amont, de par notre relation avec l'Éducation nationale et de par tous les moyens de la commune, ce qui est connu bien au-delà des frontières de notre commune, fournis aux écoles, que ce n'était pas le hasard.

Cette rentrée, comme pratiquement toutes les autres, mais celle-ci encore plus que les précédentes, était excellente, parce que bien préparée, construite dans la meilleure des relations et dans la plus grande bienveillance entre la commune et ces écoles. Je voulais ajouter cela, parce que c'est un éclairage à cet élément qui peut paraître être un élément fragmentaire d'une stratégie au long cours, et dont les résultats sont tout simplement – je le dis, parce que c'est vrai – remarquables et remarqués, parce que remarquables. Y a-t-il des remarques particulières ? Monsieur Prilleux.

### **M. Gilles PRILLEUX**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Quand vous dites que la population a augmenté, qu'elle a été multipliée par six en 30 ans, je pense que si l'on regarde les chiffres de la fin des années 60 à Combs-la-Ville, il y avait un peu plus de 6 100 habitants. Cela veut dire que si je le multiplie par six, on en serait à 36 000. Passons.

Sur les 4 % de création après la rentrée, si je prends juste un exemple, la rue de Lieusaint, les constructions nouvelles qui commencent à fleurir partout, vous aviez pensé qu'il n'y aurait que trois entrées nouvelles dans l'école Le Paloisel ; or il y en a eu 11. Vous voyez que les prévisions n'étaient pas forcément très justes. Si l'on prend la question de la modification partielle de la carte scolaire, parce que c'est quand même la question essentielle aujourd'hui, le fait de vouloir réaliser une révision de la carte scolaire n'est pas un mauvais choix. Les parents d'élèves en ont fait la demande depuis de nombreuses années, et nous y sommes favorables. Cependant, à la lecture de cette délibération, il semble qu'il y ait un problème de forme. Vous affirmez dans le rapport de présentation que la délibération numéro 9 de décembre 2020 concernait la révision complète de la carte scolaire. Nous avons vérifié, et nous avons constaté que cette délibération concernait le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires. Aucune délibération n'a concerné cette carte en décembre 2020, ni d'ailleurs, nous semble-t-il, depuis le début de ce mandat, ni même depuis plusieurs années. Nous ne comprenons pas cette référence à une révision. Quand et comment a-t-elle été faite ? Quelle est cette délibération qui la concerne ?

Par ailleurs, cette délibération pose des questions de fond. La première question qui se pose concerne la nécessité de refonder la totalité de la carte scolaire. Vous avez parlé des prévisions, des projections, mais pour nous, la multiplication des programmes immobiliers, l'augmentation de la population et du nombre d'enfants scolarisés qui va en découler nécessitera que soient pris en compte les évolutions et les besoins à venir des familles. Or rien de probant n'a été fait. Cette année, la rentrée des classes, malgré ce que vous dites, préfigure très clairement ce qui risque de se reproduire dans les années à venir, à savoir quatre classes ouvertes en plus cette année et des effets inconcevables faute d'anticipation, même si vous dites que ce n'est pas de votre fait. Prenons l'exemple de l'école Le Paloisel qui a dû fermer sa bibliothèque pour loger une classe supplémentaire. À l'école Beausoleil, la classe de CP qui était au rez-de-chaussée a été obligée de déménager durant un weekend pour laisser la place à la classe de maternelle. Or le CP n'a trouvé un espace qu'au 2<sup>e</sup> étage, dans la salle informatique.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la ténacité des parents qui, il y a quelques années – souvenez-vous, Monsieur le Maire – ont résisté et refusé la fermeture de l'école de la Tour d'Aleron que vous aviez projetée de faire aux dépens des familles. Dans quelle situation serions-nous aujourd'hui si nous avions fermé ce groupe scolaire ? La situation serait absolument intenable.

La deuxième question concerne la méthode employée. Nous sommes surpris de voir que la modification, même partielle, de la carte scolaire n'a fait l'objet d'aucun travail de concertation avec les parents d'élèves et les enseignants. De toute évidence, les parents et les enseignants n'ont pas été sollicités et sont mis une fois de plus devant le fait accompli, sachant que le vote de cette délibération n'est que purement formel. Quand nous disons que nous sommes surpris, j'avoue, c'est assez ironique. Dans les faits, ce mode de gouvernance s'est installé depuis des années. Nous en avons une fois de plus la preuve avec la décision prise à la fin du mois de juillet de réaliser dans le parc central un champ de foire. Souvenez-vous, c'est la décision 2021/152-C, que cela déplaît à Monsieur Bourdeau ou pas. Il ne connaît pas ! En ce qui concerne les familles, tout ce qui touche à l'école ou au périscolaire...

*Intervention hors micro inaudible.*

### **M. Gilles PRILLEUX**

Mais oui ! Mais vos décisions se prennent – je vous remercie ! – sans que les administrés soient consultés. Vous avez décidé de fermer le centre de loisirs Le Chêne de la même manière. Si vous vous référez...

**M. le Maire**

Monsieur Prilleux, si vous pouvez clore votre propos !

**M. Gilles PRILLEUX**

Vous avez parlé pendant une demi-heure, je peux parler pendant cinq minutes !

**M. le Maire**

Non !

**M. Gilles PRILLEUX**

Alors, c'est un peu facile !

**M. le Maire**

Non, Monsieur Prilleux. Vous en êtes à 4 minutes 39 pour 3 minutes inscrites au règlement intérieur. Je vous remercie de conclure, s'il vous plaît.

**M. Gilles PRILLEUX**

Je vais conclure en vous disant que vous avez décidé de faire des choses qui ne sont pas dans votre programme électoral. Votre légitimité est celle effectivement de l'État de droit ! Je vous le dis ! Cependant, vos électeurs n'avaient pas choisi de fermer le centre Le Chêne, ni de faire d'ailleurs un champ de foire. Merci de nous avoir donné des explications très intéressantes. Mais maintenant, quelles seront les conséquences de votre carte partielle pour l'école Sommeville qui a déjà des effectifs importants ? La réponse que vous donnez à cette problématique nous paraît insuffisante, incomplète, et nous ne pouvons que voter contre.

**M. le Maire**

Merci. Pour être très sérieux et peut-être un peu grave, je ne pense pas que vous soyez mieux placé que moi pour me donner des cours d'Éducation nationale.

**M. Gilles PRILLEUX**

J'ai été aussi enseignant. Ne l'oubliez pas ! Vous n'avez pas enseigné, vous étiez dans l'administration.

**M. le Maire**

Oui, vous l'avez été, mais vous ne l'êtes plus. Je le fus jusqu'à la fin de ma carrière.

**M. Gilles PRILLEUX**

Vous non plus, vous ne l'êtes plus ! *Fin de l'intervention hors micro inaudible.*

**M. le Maire**

Non ! Et vous n'êtes même pas retraité de l'Éducation nationale. C'est tout ! Permettez de vous dire que vous n'êtes pas le mieux placé pour parler d'expertise en matière d'Éducation nationale.

**M. Gilles PRILLEUX**

*Intervention hors micro inaudible.*

**M. le Maire**

Si ! Vous pouvez prétendre que vous êtes le meilleur en tout et que vous détenez la parole de tous les Combs-la-Villais. Au mieux, cela n'intéresse personne, et cela fait plutôt « rigoler » beaucoup de monde, mais c'est autre chose. Je voulais vous dire que dans votre propos toujours enflammé et plein d'affirmations, vous vous êtes à nouveau « planté » sur les termes. Vous n'avez pas arrêté de parler de la carte scolaire. Or tout cela ne vous intéresse pas, parce que vous n'écoutez pas. Vous considérez

qu'une information qui vous est donnée ne vous intéresse pas, puisque vous savez tout. Or je vous rappelle que la carte scolaire est le fait de l'Éducation nationale qui, par ce biais, attribue les moyens enseignants aux écoles, et que le rôle de la commune, c'est la carte des secteurs scolaires, ce qui n'est pas du tout la même chose. Mais vous continuez dans l'erreur dans votre propos, et ce que vous avez d'ailleurs écrit, puisque vous lisez, persiste à se situer dans l'erreur, et ce n'est pas de l'erreur de détail, mais de l'erreur fondamentale.

Quant à la reprise, dont j'avoue le caractère particulièrement aléatoire et non concluant, de mes propos sur l'évolution de la population, c'est très impressionnant. Je vais donc redire les choses. Avant la ville nouvelle en 1975, en 1959, Combs-la-Ville avait 3 000 habitants, contre 10 000 habitants en 1975. C'est la réalité. La ville nouvelle date de 1975. Pendant les 15 ans de 1975 à 1990, du fait de la ville nouvelle, Combs-la-Ville passe de 10 000 à 20 000 habitants, on double. À partir de 1990, la commune passe en 30 ans de 20 000 à 22 500 habitants. C'est la réalité. On construit beaucoup plus ailleurs. Je vais vous le dire : je suis d'une fierté inébranlable d'avoir justement permis que se construisent par exemple les 90 logements de la rue de Lieusaint pour contribuer au relogement des habitants des Brandons. J'en suis très fier. Je suis très fier d'avoir fait en sorte que l'opération au-dessus de notre centre d'activités sociales Trait d'Union ait permis de reloger des gens, dont certains peuvent se retrouver dans la salle, mais également de réaliser un centre d'activités sociales qui n'a rien coûté à la commune et qui fait l'honneur de notre commune. Ceux qui se sont intéressés – ils sont nombreux aujourd'hui ici – aux journées portes ouvertes samedi à Trait d'Union ont pu le découvrir.

Faisons dire aux chiffres la réalité qui est la leur. Ne nous amusons-nous pas en propos qui ne veulent rien dire, comme ceux que vous avez tenus tout à l'heure et qui ne résistent pas à la réalité. Sur la sectorisation, je maintiens totalement ce que j'ai expliqué tout à l'heure, mais dont vous refusez de tenir compte, parce qu'effectivement, il faut bien que vous ayez à manifester cette habitude que vous avez prise d'être *a priori* et systématiquement contre tout. Il n'y a pas un seul sujet sur lequel vous n'avez pas décidé d'être contre. Quand vous ne pouvez pas faire autrement, cela vous gêne de ne pas trouver l'occasion de critiquer un projet. Nous allons en rester là.

*S'adressant à Madame Laure MASSE.* Madame Massé, vous n'aurez pas la parole, parce que les six minutes de Monsieur Prilleux, totalement en dehors du sujet, ont déjà largement contribué à édifier l'assemblée. Je vais donc passer au vote. Qui est favorable ? Avis contraires ? Abstentions ? Il en est ainsi décidé.

**Vote :**

POUR : 28

CONTRE : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI)

ABSTENTIONS : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

**Décision :**

**Le Conseil Municipal MODIFIE partiellement la carte des secteurs scolaires.**

*Réactions dans la salle.*

**QUESTIONS ORALES**

**M. le Maire**

Nous avons reçu dans les délais prévus par notre règlement deux questions du groupe « Agissons pour Combs » et deux questions du groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne ». Je dois vous

informer que dans chaque groupe de deux questions, il y a la même question. Ainsi, lorsque j'aurai répondu à la question qui, dans l'ordre que j'ai sur le papier, est celle du groupe « Agissons pour Combs », je considérerai et inviterai à ce que l'on considère que j'ai répondu aux deux questions. Qui présente la première question du groupe « Agissons pour Combs » ? Monsieur Rouillier.

### **Groupe « Agissons pour Combs »**

#### **M. Sylvain ROUILLIER**

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, lors de la Commission de Procédure adaptée du 20 juillet, le lot 2 présenté lors de cette commission concernait la création d'un champ de foire au parc central. Ces précisions sont inscrites à la page 1 du rapport de présentation. Le délai était de deux mois pour le réaliser, et le début des travaux était prévu en septembre. Le 8 septembre, vous avez fait remettre une lettre aux riverains du parc central en précisant que vous abandonniez la création du champ de foire dans le parc central, et cela suite aux actions menées par les habitants et l'association « Ensemble autrement » pour alerter les Combs-la-Villais de ce projet. Notre question est simple, quel est le site ou les sites qui sont désormais à l'étude pour l'installation de ce champ de foire très coûteux, et qui s'avère non conforme à vos engagements dans le cadre du pacte de transition écologique ?

#### **M. le Maire**

Merci. Permettez-moi de vous inviter à rectifier le propos. Lorsque vous dites que j'ai adressé un courrier aux riverains leur indiquant que j'abandonnais la création du champ de foire suite aux actions menées par les habitants et l'association « Ensemble autrement », bien sûr que non ! Je n'ai jamais écrit cela. C'est de la manipulation au degré le plus médiocre que je puisse connaître et qui ne résiste pas à la lecture du courrier que j'ai adressé à nos concitoyens. Nous allons rétablir très tranquillement les choses. Si vous voulez continuer avec votre « nonos » après, vous continuerez avec votre « nonos », mais ce ne sera plus mon problème. Nous avons un sujet très banal sur la commune, consistant à essayer de trouver une localisation pertinente et définitive pour l'accueil de notre fête foraine trois semaines par an. Je dis cela, parce qu'il y a quelques années, devinez où la fête foraine avait voulu s'installer. Au parc central ! Elle n'avait demandé l'autorisation à personne. Le parc central, c'est-à-dire cet espace compris entre ce qui est aujourd'hui le sud de la piscine avec les logements Icade et l'autre côté, côté Théroouanne et Montois, n'est absolument pas apte à recevoir des véhicules ni des manèges qui ont besoin, pour les véhicules, de pouvoir rouler et pour les manèges, de pouvoir assurer la sécurité de tous ceux qui les utilisent, notamment les enfants, pour se détendre durant la fête foraine.

À cette époque, nous avons eu un moment un peu tendu avec les forains. J'ai proposé que la représentation nationale des forains vienne à notre contact pour que l'on dialogue. Nous avons dialogué, ceci à la satisfaction générale des forains qui ont accepté que nous les localisions là où il nous semblait possible de le faire rapidement et sur un terrain – excusez-moi – bitumé, à savoir le terrain de l'Esplanade de la Coupole et du parking de la piscine. Nous nous sommes aperçus très rapidement que nous étions à la limite de l'exercice. Bien sûr, la sécurité était assurée, mais nous avons de plus en plus d'interrogations sur plusieurs sujets, dont la sécurité en elle-même avec le risque un jour, les manèges évoluant, ce qui est normal, la plupart du temps pour devenir plus grands et pas très souvent pour être plus petits. Nous avons donc des interrogations, de vraies questions, comme des questions de stationnement des véhicules des forains que nous n'avions pas la possibilité d'assurer sur place, alors qu'ils souhaitaient être à côté de leurs manèges. Nous avons parlé de tout cela avec eux. Je dois dire qu'avec les forains, nous avons une relation de parfaite confiance, une relation très franche, très directe, très loyale. Fin 2020, quand nous leur avons annoncé que nous ne pourrions pas faire la fête foraine 2021, ils l'ont très bien compris, et nous avons commencé à discuter avec eux sur quelques hypothèses, dont celle du parc central, pour y réaliser des

aménagements permettant la sécurité sans que ceux-ci mettent en cause d'une quelconque manière le site, ce qui représente 3 à 4 % de l'ensemble des espaces verts de la commune.

Je vous fais remarquer au passage que vous n'étiez pas dans les radars de l'actualité lorsqu'il y a 20 ans, le maire de Combs-la-Ville a décidé de créer 10 hectares supplémentaires de zone forestière sur la Borne blanche, là où rien n'était prévu par l'Établissement public. J'en suis très fier, je le redis aujourd'hui, parce que c'est le combat que j'avais mené à l'époque avec l'équipe municipale, tout cela pour parler de choses comparables. Faites le calcul, 10 hectares représentent un nombre de mètres carrés très importants. Oui, nous avons cette volonté, et nous l'avons toujours, d'autant plus qu'il y a un autre sujet. Je vous inviterai au tribunal la prochaine fois quand j'aurai porté plainte contre – je ne l'espère pas, mais si cela se produit – ceux qui me menacent lorsque je leur interdis l'accès à certains secteurs de la commune, parce qu'il n'y a pas d'autorisation et parce que c'est dangereux. Je suis certain que vous viendrez me soutenir au tribunal quand une telle occurrence se produira. Je serai heureux de vous accueillir. Cela montrera que le Conseil Municipal est unanime pour défendre son maire lorsqu'il prend le risque d'assurer la tranquillité publique.

*Réactions dans la salle.*

### **M. le Maire**

Vous êtes bien placé ! Vous parlez toujours d'autres choses que le sujet de la délibération !

*Applaudissements et réactions de la salle.*

### **M. le Maire**

J'évoque cela pour dire que nous avons également une vraie question que je veux traiter – je suis en relation à l'échelle départementale avec les responsables nationaux du monde circassien – avec le monde circassien, qui est celle de l'accueil voulu et accepté par la commune, une, deux, trois fois par an, de cirques sans animaux qui nous solliciteront pour s'installer là où nous pourrions les accueillir, dans les conditions propices à leur installation, dans le respect des normes de sécurité et dans des conditions permettant à la population de se rendre sur le site. De quoi s'agit-il ? Vous le dire ne sert à rien de toute façon, parce que pour vous, c'est béton, bitume – béton, vous connaissez, pas loin de chez moi –, il n'y a que cela qui vous intéresse. Il s'agit d'un espace que nous cherchons pour y localiser la fête foraine trois semaines par an, sachant que nos amis forains sont franchement sympas. En effet, quand je leur demande : « Pourquoi fermez-vous à 20 heures le samedi ? Vous pourriez fermer à 21 heures ou 22 heures. » Ils me répondent : « Non, nous ne voulons pas créer de problème. » Ils ouvrent très peu dans la semaine et à des horaires qui ne dérangent franchement personne. Ils n'ont jamais dérangé personne. Ce sont des gens charmants. Cette fête foraine est attendue, elle dure trois semaines. Il y a également éventuellement un cirque, ou deux, ou trois pendant l'année. Et c'est une affaire d'État !

Rassurez-vous, je n'attends pas votre opinion pour agir et je ne vous fais pas l'illusion que vous avez fait reculer ou que vous êtes susceptibles de faire reculer la municipalité sur quelques sujets que ce soit. Nous sommes assez grands pour prendre nos responsabilités dans tous les sens. Nous n'avons pas besoin de vous, surtout avec les billevesées que vous déversez. J'ai donc souhaité vérifier que nous ne portions pas atteinte, par les aménagements très légers, somme toute, que nous allions faire, à la trame verte et bleue qui avait déjà été en sujet lorsque nous avons réalisé les opérations autour de la piscine.

*Intervention hors micro inaudible.*

## **M. le Maire**

Quand j'ai eu la certitude qu'il y avait un risque, j'ai décidé de ne pas faire courir ce risque. J'ai donc indiqué que nous trouverions un autre site pour un espace permettant d'accueillir trois semaines par an la fête foraine et d'accueillir une, deux, trois fois, peut-être quatre fois par an, un cirque que nous aurions accepté avec plaisir, parce qu'il n'aurait pas eu d'animaux. C'est de cela qu'il s'agit. La seule erreur que je confesse ici est d'avoir laissé utiliser le mot de « champ de foire », parce que vous en avez fait un barnum pas possible pour inquiéter tout le monde d'abord sur le respect de notre environnement, et sur éventuellement ce que cela pourrait occasionner comme gêne à la tranquillité publique. Voilà la réalité ! C'est tout simplement cela et ce n'est rien d'autre. Continuez à vous glorifier avec des manifestations nombreuses qui regroupent une quinzaine de personnes à la position qui est la vôtre et qui est ridicule, et je le dis en utilisant le mot dans son acception la plus fondamentale. Nous, nous passerons à autre chose. Nous avons une deuxième question également exprimée par le groupe. Par qui est-elle présentée ? Madame Massé, je vous écoute. Nous vous écoutons.

## **Mme Laure MASSE**

Monsieur le Maire, lors du Conseil de Quartier Est, de nombreux membres de ce Conseil ont souhaité que la sécurité dans certains quartiers soit au cœur de vos préoccupations. En effet, de nombreux points de vente de drogue en *drive* se sont installés dans notre commune. La situation aux abords du quartier des Brandons illustre parfaitement bien cette situation dégradée. En effet, samedi 11 septembre, deux bandes rivales se sont violemment opposées. La demande des habitants et des présidents de copropriété est de mettre en place des caméras de surveillance. Notre question est donc relative à cette problématique globale. Sachant que l'une de vos promesses électorales était de déployer de nouvelles caméras, que nous pouvons obtenir des aides de l'agglomération Grand Paris Sud, quand et comment comptez-vous agir pour améliorer le quotidien de ces habitants et de ces familles qui subissent de telles violences et nuisances ? Merci.

## **M. le Maire**

Merci. En remarque préliminaire, je n'ai jamais fait aucune promesse, je ne prends que des engagements. C'est la différence. J'ai la faiblesse de tenir mes engagements. Gardez dans votre arsenal le terme de « promesse électorale » et pour votre propre compte. Il ne me concerne pas. Je vous ferais remarquer que les engagements que nous avons pris sont des engagements pour le mandat. En mars prochain, nous allons arriver au tiers du mandat. Il reste un peu de chemin. Les engagements que nous avons pris seront donc tenus, d'autant plus que la préoccupation concernant la protection et la tranquillité de nos concitoyens ne date pas d'hier. Je prends un seul exemple : 20 000 habitants et 3 policiers municipaux il y a 25 ans, contre 22 000 habitants, soit 2 000 de plus, et 10 policiers municipaux aujourd'hui. Notre effort en matière d'accompagnement de la police nationale au travers de notre police municipale est un effort incontestable.

D'ailleurs, j'ai bien noté qu'au-delà des remarques que vous ne pouvez pas vous empêcher de faire, vous avez accepté d'augmenter ce que je vais appeler pour être plus simple « le régime indemnitaire de nos policiers municipaux ». Nous avons 18 caméras sur la commune. J'ai souvenir que lorsque nous avons envisagé la mise en place de ces caméras, à l'époque, le débat était sémantique. C'était « vidéosurveillance ou vidéo protection ? » Vous, vous êtes carrément pour la surveillance, pour des caméras de surveillance. Or c'est de la vidéoprotection. L'équipe, dont vous êtes le solde pour tout compte, qui nous demandait à l'époque les raisons qui faisaient que l'on envisageait de mettre des caméras de surveillance, nous disait « *ce n'est pas comme cela qu'on fait* », « *il faut faire de la prévention* », etc. On connaît la musique ! Notre stratégie a été de faire de la vidéoprotection en lien avec le CSUI (Centre de Supervision Urbaine Intercommunale) de Sénart, en lien très étroit avec la police et avec la justice.

D'ailleurs, je vous rappelle que ce n'est pas un hasard si votre serviteur est, depuis l'origine, à la demande et avec tout le soutien de ses collègues maires de l'agglomération, le président du Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'agglomération de Sénart. Ce n'est pas non un hasard si dans ce cadre, il m'a été confié tout naturellement la présidence du Comité d'éthique de ce CISPD qui justement a comme objectif de donner son avis, après instruction par le commissaire de police, sur toute implantation de caméra supplémentaire. Je ne peux que vous confirmer que nous avons d'ores et déjà, pour cette année, c'est-à-dire pour les prochains mois, demandé que soit présenté au Comité d'éthique la pose de deux caméras supplémentaires, dont nous étudierons le positionnement exact grâce au concours irremplaçable et le mieux placé par rapport à nous du commissaire de police qui, sur toutes les communes, pratique de la même manière.

J'ajoute, en remerciant ceux que je vais citer, que nous sollicitons et obtenons pour l'implantation de caméras des subventions auprès de l'État au travers du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Nous avons une oreille bienveillante, parce que nous sommes des gens sérieux, auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne qui instruit les demandes, et également de la région Île-de-France. Je remercie notre conseillère régionale de bien vouloir transmettre à la présidente de la Région nos remerciements renouvelés pour l'aide qu'elle nous apporte. En entendant Madame Péresse récemment, j'ai cru comprendre que la Région ne relâcherait pas l'effort d'accompagnement des collectivités pour l'implantation de ces caméras. Je précise, non pas pour le connoter péjorativement, mais pour souligner la forte contribution de l'agglomération, que Grand Paris Sud ne subventionne pas les caméras en tant que telles. En revanche, elle investit beaucoup pour le développement et la mise à niveau permanente du CSUI. Le choix a été fait entre les communes et l'agglomération que cette dernière s'occupe, parce qu'elle est la seule à pouvoir le faire, de ce centre, alors que chaque commune fait son affaire de l'acquisition et de la pose des caméras, ayant obtenu les aides conséquentes de l'État (FIPD) et de la Région. Ces caméras seront mises en place. Il y aura probablement en cours de mandat d'autres évolutions que nous faciliterons.

Ces caméras sont un des moyens, et pas le seul. Je suis content de constater aujourd'hui que celles et ceux, qui considéraient il y a quelques années que c'était une atteinte insupportable aux libertés, sont les premiers aujourd'hui à revendiquer que l'on en passe par ce moyen parmi d'autres pour essayer de conjurer la délinquance dans notre commune. Cela ne va pas nous rassurer, mais cette délinquance ne sévit pas que dans notre commune. Elle est plutôt mieux – ou moins mal – maîtrisée, ce qu'attestent les statistiques de la délinquance, par l'effort conjugué de la police nationale et de la police municipale sur notre commune que dans d'autres secteurs de notre pays. Mais ce n'est pas parce que c'est encore moins bien ailleurs qu'il faut se satisfaire de la situation chez nous. Nous faisons, autant qu'il est possible, tous les efforts qu'il nous revient de faire. Cependant, le maître-mot est « le partenariat ». Grâce au CISPD et à tous ces outils, nous sommes dans un vrai partenariat qui fait que nous sommes soutenus par l'État autant que l'État peut le faire. Nous sommes soutenus en particulier par la justice. Je peux vous dire que les réunions de travail que nous avons et auxquelles, bien sûr, je participe avec Madame la Procureure de la République du tribunal judiciaire de Melun sont sérieuses, concrètes, où nous avançons pas à pas, en n'ignorant pas les difficultés rencontrées çà et là.

L'exemple sur lequel je ne porterai pas de jugement, mais qui est dans tous les esprits, de ce qui s'est passé récemment entre Paris et sa banlieue nord concernant les adeptes du crack montre que les choses sont très complexes dans toutes les sociétés. La nôtre n'y échappe pas. Nous faisons tout ce que nous pouvons, avec les limites de l'exercice, pour parvenir à conjurer les difficultés que nous rencontrons.

Je passe maintenant la parole au groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » en indiquant, s'il en est d'accord, que j'ai répondu tout à l'heure à la deuxième question concernant ce qui est

appelé « le champ de foire ». En revanche, j'attends bien sûr de leur part qu'il nous présente la première de leurs questions. Qui la présente ? Est-ce Daniel Roussaux ?

### **Groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne »**

#### **M. Daniel ROUSSAUX**

Dans le cadre de la déconstruction des immeubles des Brandons, la commune peut-elle indiquer les actions qu'elle va mener ou les dispositifs qu'elle va mettre à disposition des riverains en matière de lutte contre les nuisibles (rats, etc.) lors de cette opération ? Je pense que l'action que vous menez avec Grand Paris Sud devrait s'amplifier. Par ailleurs, les entreprises qui vont démolir ont-elles la notion et le protocole nécessaire pour la mise en place d'un dispositif concernant l'amiante ?

#### **M. le Maire**

Merci. Tout le monde a compris, et bien sûr, je n'aurai pas cette imbécilité de la mettre en cause, l'absence d'Anne Méjias ce soir est compréhensible, comme elle l'était lors de la réunion que nous avons organisée avec les riverains des Brandons il y a quelques jours. J'ai compris par son message personnel en fin d'après-midi les raisons qui avaient fait qu'elle n'avait pas pu participer à cette réunion. Justement, au cours de cette réunion, elle aurait eu, et par la même occasion, son groupe, comme nous tous, les réponses très précises aux questions qui viennent d'être posées. En effet, cette question a été posée. À cette réunion à laquelle ont participé quelques riverains parmi tous ceux à qui nous avons adressé une lettre d'invitation, il y avait les représentants d'Habitat 77, les représentants de l'entreprise qui va procéder à la déconstruction et les représentants de Pitch Promotion pour évoquer sommairement, puisque nous aurons à nous revoir ultérieurement, la phase suivante, à savoir la phase de nouvelles constructions.

Il nous a été clairement dit, et je le dis aujourd'hui de manière certaine, que dans les procédures qui précèdent le désamiantage, lequel désamiantage précède la déconstruction à proprement parler, il est expressément prévu une dératation. Les premières interventions vont bientôt commencer, si elles n'ont pas déjà commencé, les bâtiments allant être traités les uns après les autres avec un cheminement par tuilage, c'est-à-dire que la première phase pour les premiers passant à la seconde, cela permettra la première phase pour d'autres, etc. Dans la première phase, il y a la dératation. C'est prévu par les protocoles, et il nous a été confirmé que ce serait bel et bien fait. Les habitants, qui légitimement se posent la question, ont la réponse. Ce sera fait. Nous y veillerons et je n'ai pas d'inquiétude, parce que l'entreprise m'est apparue être très professionnelle, et avoir vraiment l'habitude de ce genre d'intervention. Pour les nuisibles, notamment pour les rats, la question est prise en compte, et ce très en amont.

S'agissant du désamiantage, c'est la deuxième étape de la procédure. Elle obéit également à des contraintes extrêmement encadrées par la réglementation, et c'est bien. Des précisions nous ont également été données. Elles nous permettent d'attester que cette phase de désamiantage, dont – et là, je parle sous le contrôle de notre Directeur des services techniques – j'ai cru comprendre que pour chaque bâtiment, elle durerait trois semaines, durée suffisamment conséquente pour que nous ayons la certitude que c'est bien tout ce qu'il faut faire sur tout ce qui mérite d'être traité en vue du désamiantage. Là aussi, cette phase est prévue, protocolée, encadrée, avec l'ensemble des dispositions que la loi exige fort heureusement. La troisième phase concerne la déconstruction elle-même pour laquelle d'ailleurs ont été données des précisions sur le mode opératoire qui a comme caractéristique d'être le moins bruyant possible et le moins producteur de poussières possible. Nous sommes sur de la destruction de bâtiment. Tout cela est évidemment très sensible. Toutes les précisions ont été données, toutes les garanties ont été apportées. Nous sommes confiants, mais bien évidemment, notre rôle aux côtés d'Habitat 77, encore propriétaire du site jusqu'à cette date à laquelle toute la déconstruction aura été opérée et à laquelle le site sera cédé à Pitch Promotion, est de

suivre toutes ces étapes dans le respect des attentes légitimes et parfaitement compréhensibles de la population et afin que cette opération, comme tout ce qui s'est passé jusque-là et comme tout ce qui se passera après, soit aussi exemplaire que possible, comme il est indispensable que cela soit.

Merci à toutes et à tous. Bonne fin de soirée.

**La séance est levée à 21 heures 06.**

*La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu lundi 18 octobre 2021, à 19 heures 30.*



Combs la Ville

Le 17 septembre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/128-C**

Demande d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL 2021) pour les travaux de réhabilitation, d'extension et d'aménagement des espaces extérieurs du complexe sportif Salvador Allende, destinés au projet d'accueil et de préparation des équipes olympiques de gymnastique en 2024.

**Décision 2021/129-C**

Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation AFTRAL pour une formation individuelle au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) « Caces R489 catégorie 1B » d'un agent Point Ecoles.

**Décision 2021/130-C**

Signature d'une convention de formation avec l'UFCV (Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs) pour la formation générale « Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur » d'un agent du service enfance.

**Décision 2021/131-C**

Dépôt de la déclaration préalable et de l'autorisation de travaux relative à des aménagements de mise en accessibilité du centre culturel Beausoleil sur la parcelle A 2561 sise avenue de Quincy, rue des Frères Moreau à Combs-La-Ville.

**Décision 2021/132-C**

Signature d'un contrat de cession avec « Sur Mesure Spectacles » pour la représentation d'un spectacle intitulé « La magie d'Axel et Kelly » le samedi 10 juillet 2021 au Parc Arthur Chaussy.

**Décision 2021/133-C**

Signature d'un contrat de cession avec « CA SE JOUE » pour la représentation d'un spectacle intitulé « Tinder surprise » le vendredi 13 mai 2022 à La Coupole.

**Décision 2021/134-C**

Signature d'un contrat de cession avec « CA SE JOUE » pour la représentation d'un spectacle intitulé « La croisière ça use » le samedi 11 septembre 2021 à La Coupole.

**Décision 2021/135-C**

Signature d'une convention de prestations de services avec l'association C.I.D.F.F pour des permanences juridiques de trois heures, deux fois par mois entre le 1<sup>er</sup> mai 2021 et le 30 avril 2022, au centre d'activités sociales Trait d'Union.



Combs la Ville

Le 17 septembre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/136-C**

Signature d'une convention de services avec la société EDFSA (marché n°2021-11) afin de répondre aux besoins du service Espaces Verts – Paysages en matière de taille architecturée d'arbres d'alignement.

**Décision 2021/137-C**

Signature d'une convention de services avec la société EDFSA (marché n°2021-12) afin de répondre aux besoins du service Espaces Verts – Paysages en matière de prestations d'élagage, d'abattage, de taille d'arbres, d'arbrisseaux et d'arbustes à port libre.

**Décision 2021/138-C**

Fixation des tarifs des différents services municipaux pour l'année scolaire 2021-2022.

**Décision 2021/139-C**

Signature d'une convention de prestations intellectuelles avec les entreprises « PASCAL SALLET », « THEMISS » et « KALYA INGENIERIE » (marché n°2021-13), afin de répondre aux besoins du service bâtiment en matière de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du complexe sportif Salvador Allende.

**Décision 2021/140-C**

Signature d'une convention de formation avec la SAS VIVALIANS pour les formations « Gestes d'urgence à l'enfant » et « Gestes et postures manutention de charges » des agents de la commune.

**Décision 2021/141-C**

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Décision 2021/142-C**

Délivrance d'une concession de terrain quinquenaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Décision 2021/143-C**

Délivrance d'une concession de caverne trentenaire à compter du 16 juin 2021.

**Décision 2021/144-C**

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 16 juin 2021.

**Décision 2021/145-C**

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec le groupe CARREFOUR pour l'organisation de réunions.



Combs la Ville

Le 17 septembre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/146-C**

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association Communication et Documentation Psychologique (CDP) pour l'exercice de leur activité.

**Décision 2021/147-C**

Signature d'un contrat de cession avec « DREAMY » pour deux représentations de 30 minutes de chant, le samedi 10 juillet 2021 au Parc Arthur Chaussy.

**Décision 2021/148-C**

Autorisation de vendre une armoire en bois abimée et inutilisée stockée au Château des Marronniers pour un montant de 50 € à un agent de la commune.

**Décision 2021/149-C**

Signature d'une convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association UNICEF France pour l'exercice de ses activités.

**Décision 2021/150-C**

Délivrance d'une concession de case de columbarium trentenaire à compter du 19 avril 2021.

**Décision 2021/151-C**

Signature d'un avenant à une convention de travaux avec l'entreprise FOURNIER CONSTRUCTION (marché n°2021-06)

**Décision 2021/152-C**

Signature d'une convention de travaux (marché n°2021-15) avec la société EUROVIA afin de répondre aux besoins du service voirie pour des travaux de voirie.

**Décision 2021/153-C**

Signature d'une convention de formation avec Maëlle ARNAUD pour la formation « Cadre d'intervention des RAM dans leur mission d'information générale en matière de droit du travail » d'un agent du RAM.

**Décision 2021/154-C**

Signature d'une convention de travaux (marché n°2021-14) avec la société COLAS France afin de répondre aux besoins du service voirie pour des travaux de réfection de la rue du Multien.



Combs la Ville

Le 17 septembre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/155-C**

Signature d'une convention de mise à disposition du complexe sportif Salvador Allende et, du complexe sportif Jacques Cartier, avec l'association CACV Gymnastique du 17 au 22 novembre 2021, dans le cadre de l'organisation de leur Tournoi International.

**Décision 2021/156-C**

Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle de l'Espace Associatif « Les Quincarnelles » avec l'association « Combs Yoga » pour l'exercice de leurs activités

**Décision 2021/157-C**

Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de Quartier « Le Soleil » avec l'association « Au fil des Contes » pour l'exercice de leur activité.

**Décision 2021/158-C**

Signature d'une convention de travaux (marché n°2021-17) avec la société COLAS France afin de répondre aux besoins du service voirie pour des travaux de réfection des cheminements de la rue Pablo Picasso et de l'avenue Jean-Jaurès.

**Décision 2021/159-C**

Renouvellement d'une concession de terrain quinquennale à compter du 15 février 2021.

**Décision 2021/160-C**

Renouvellement d'une concession de terrain trentenaire à compter du 24 mars 2020.

**Décision 2021/161-C**

Renouvellement d'une concession de terrain trentenaire à compter du 05 décembre 2018.

**Décision 2021/162-C**

Délivrance d'une concession de terrain quinquennale à compter du 04 août 2021.

**Décision 2021/163-C**

Délivrance d'une concession de case de columbarium quinquennale à compter du 06 juillet 2021.



Combs la Ville

Le 17 septembre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/164-C**

Délivrance d'une concession de cavurne trentenaire à compter du 07 mai 2021.

**Décision 2021/165-C**

Délivrance d'une concession de case de columbarium quinquennale à compter du 04 juin 2021.

**Décision 2021/166-C**

Délivrance d'une concession de case de columbarium trentenaire à compter du 06 mai 2021.

**Décision 2021/167-C**

Délivrance d'une concession de case de columbarium trentenaire à compter du 05 août 2021.

**Décision 2021/168-C**

Signature d'un contrat de maintenance et d'assistance pour le maintien du progiciel GMA avec la société GMA CONSULTING afin de répondre aux besoins de la mairie en matière de gestion des équipements.

**Décision 2021/169-C**

Signature d'un contrat de maintenance pour le maintien du progiciel GALPE avec la société INFODECISION afin de répondre aux besoins du service des Ressources Humaines en matière de gestion des allocations perte d'emploi.

**Décision 2021/170-C**

Délivrance d'une concession de case de columbarium trentenaire à compter du 05 août 2021.

**Décision 2021/171-C**

Délivrance d'une concession de terrain quinquennale à compter du 04 août 2021.

**Décision 2021/172-C**

Délivrance d'une concession de case de columbarium trentenaire à compter du 16 juillet 2021.

**Décision 2021/173-C**

Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation APAVE pour une formation individuelle « Habilitation électrique – recyclage BT/HTA » d'un agent des services techniques.



Combs la Ville

Le 17 septembre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/174-C**

Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation ATC pour la formation générale – Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, d'un agent du service enfance.

**Décision 2021/175-C**

Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation CROIX BLANCHE pour la formation « Prévention et secours civique de niveau 1 » d'un agent des services techniques.

**Décision 2021/176-C**

Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation INFO DECISION pour la formation « La gestion des allocations chômage – juridique » des agents de la Direction des Ressources Humaines.

**Décision 2021/177-C**

Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation NV FORMATION pour une formation collective « Autorisation de conduite » des agents de la mairie.

**Décision 2021/178-C**

Signature d'une convention de formation avec l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne pour une formation individuelle « Master 2 – affaires juridiques / Administration Politique » d'un élu de la commune.

**Décision 2021/179-C**

Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation GMA pour la formation « Logiciel GMA » des agents du service des sports.

**Décision 2021/180-C**

Signature d'un contrat d'engagement avec JYM pour l'animation de la présentation de la saison culturelle 2021/2022, le samedi 11 septembre 2021 à La Coupole.

**Décision 2021/181-C**

Signature d'un contrat de maintenance et d'assistance pour le maintien de progiciels avec la société ARPEGE afin de répondre aux besoins de la mairie en matière de gestion des formalités administratives.



Combs la Ville

Le 17 septembre 2021

**Liste des décisions prises par le Maire  
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal  
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

**Décision 2021/182-C**

Signature d'un contrat d'entreprise de spectacle avec MOON QUEST pour la représentation d'un spectacle intitulé « Casse-noisette, une autre histoire de jouets », le mercredi 22 décembre 2021 à La Coupole.

**Décision 2021/183-C**

Signature d'une convention de mise à disposition du Centre Culturel Beausoleil avec l'association « CLUB DE LA MAISON MINIATURE » à compter du 08 septembre 2021 pour l'exercice de leurs activités.

**Décision 2021/184-C**

Signature d'une convention de formation avec l'organisme CIRIL GROUP pour la formation Civil Enfance des services crèches, halte jeux et scolaire.

**Décision 2021/185-C**

Signature d'une convention de formation avec CAP'COM, pour le forum de la communication publique et territoriale, pour un agent du service Communication.

**Décision 2021/186-C**

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association Service de Soutien à l'Education Familiale et l'Intégration Scolaire pour déficients pour l'exercice ponctuel de leurs activités entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et 31 août 2022.

**Décision 2021/187-C**

Signature d'une convention de formation avec LA GAZETTE pour le forum de l'innovation territoriale « La relance pour des territoires en transition », pour un agent de la Direction Générale.

**Décision 2021/188-C**

Signature d'une convention de prestations de services avec l'agence JYMEC ET PASSION SPECTACLES PRODUCTION, le samedi 04 septembre 2021 dans le cadre du Forum des associations.

**Décision 2021/189-C**

Signature d'une convention de mise à disposition du théâtre de La Coupole avec La chambre de commerce et d'industrie de Seine et Marne dans le cadre de l'invitation à la masterclass « Mobilité propre au bio GNV » le mercredi 15 septembre 2021